

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS WILAYA DE SAIDA

Numéro d'identification fiscale (NIF) :408015000020074

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n° 12/23 du 06/08/2023

Portant réglementation des marches publics et des délégations de service. la direction des travaux publics de la wilaya de Saida, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N°01 / 2026

ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES - EXERCICE 2026

Lot 01 : Entretien de la RN 92 sur diverses sections du PK 48+600 au PK 55+000 et du PK 57+500 au PK 60+000 sur 8,9 KM.

Lot 02 : Entretien de la RN 92 sur diverses sections du PK 71+900 au PK 76+900 et du PK 78+200 au PK 83+000 sur 9, 8 KM.

Lot 03 : Entretien de la RN 06 du PK 119+000 au PK 123+000 (2 X 2 Voies) sur 04 KM.

Lancé et paru dans les quotidiens : Algérien presse en date du 16/02/2026(Langue française) et Le BOMOP. Qu'à l'issue des travaux de la commission d'évaluation des offres en date du 10/03/2026 déclare l'attribution provisoire du marché:

Intitule Du Projet	Entreprise	NIF	Montant de l'offre DA-	Délai d'exécution	Obs
Lot 01 : Entretien de la RN 92 sur diverses sections du PK 48+600 au PK 55+000 et du PK 57+500 au PK 60+000 sur 8,9 KM.	EURL CTRH	0023220024108	160 154 960.00	04 MOIS	Offre qualifiée techniquement Et moins disant
Lot 02 : Entretien de la RN 92 sur diverses sections du PK 71+900 au PK 76+900 et du PK 78+200 au PK 83+000 sur 9, 8 KM.	EURL ETPS LABDELLI	00092200234854800000	169 315 580.00	04 MOIS	
Lot 03 : Entretien de la RN 06 du PK 119+000 au PK 123+000 (2 X 2 Voies) sur 04 KM.	ZOUAOUI MOHAMED	16219010100119201900	157 648 820.00	04 MOIS	

Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Saida , dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis, conformément à l'article 56 du décret présidentiel, les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres afin d'évaluer leurs candidatures doivent se rapprocher de mes service dans un délai maximum de trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire